

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOZERE

OBJET :

**Approbation du
plan d'action et
de financement
NATURA 2000
Plateau de
Charpal – Site du
Valdonnez
Falaises de Barjac
et Causse des
Blanquets
Exercice 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
16 juillet 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
6 août 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **12. AOÛT 2020**
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6677-2020-140-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est rassemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Thierry JACQUES, (Laurent SUAU), Philippe POUGET, (Emmanuelle SOULIER), (Laurent SUAU), MME Stéphanie PASI (Xavier SOUCHON) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur David FOLCHER Conseiller Communautaire expose :

La Communauté de Communes s'est vu confier la charge de l'animation du programme Natura 2000 des sites Valdonnez, Falaises de Barjac et Causse des Blanquets, Plateau de Charpal

Le coût annuel prévu par la convention d'animation pour l'exercice 2020 est de 81 127,20 euros.

Le programme d'animation de chaque site comprend :

- Un volet de gestion des habitats et des espèces concrétisés sous la forme de diagnostics et d'expertises
- Un volet d'intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les programmes de développement local

- Un volet de suivis scientifiques tant sur la mise en place de suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire que dans leur étude complémentaire ou leur suivi (Chauve-souris, Loutre, Lucane cerf-volant, orchidées, etc. selon les sites)
- Un volet d'information, communication et sensibilisation par des moyens divers (valorisation des sites et mise en place de campagnes de sensibilisation scolaires et publiques)
- Un volet gestion administrative, financière et animation de la gouvernance de chacun des trois sites par le démarchage, la planification des actions et la coordination des acteurs, le suivi global des sites et la mise en conformité des DOCOB avec l'évolution des textes et procédures.

La proposition de plan de financement est la suivante :

Coût de l'opération :	81 127,20 €
Financement de l'état :	30 017,06 €
Financement FEADER :	51 110,14 €
Répartis comme suit, par site :	

Plateau de Charpal :	
Coût de l'opération :	21 836.00 €
Financement de l'état :	8 079.32 €
Financement FEADER :	13 756.68 €

Site du Valdonnez :	
Coût de l'opération :	29 095.60 €
Financement de l'état :	10 765.37 €
Financement FEADER :	18 330.23 €

Falaises de Barjac et Causse des Blanquets :	
Coût de l'opération :	30 195.60 €
Financement de l'état :	11 172.37 €
Financement FEADER :	19 023.23 €

Il convient de noter que ce plan d'action s'intégrant au sein du dispositif Natura 2000, il bénéficie d'un dé plafonnement des aides et se voit financé à hauteur de 100% du montant de l'opération.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement relatif à l'animation des sites Natura 2000 Valdonnez, Falaises de Barjac et Causse des Blanquets et Plateau de Charpal pour l'année 2020
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à solliciter l'ensemble des financements escomptés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 24 juillet 2020

Le Président,
Laurent SIAU
24/07/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6677-2020-140-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

